







MISE EN VENTE DES TOILES XV ET XVII DU DROIT CIVIL EXPLIQUÉ. Comportant le COMMENTAIRE DU MANDAT EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE, DU CAUTIONNEMENT et DES TRANSACTIONS, et DES TRAVAUX DE LA PROPRIÉTÉ des EAUX COURANTES. TRAITÉ DE L'INSTRUCTION CRIMINELLE.

DE NOUVELLE ÉDITION DU DICTIONNAIRE DES TEMPS LÉGAUX. REPERTOIRE GÉNÉRAL DE LÉGISLATION, DE DOCTRINE et de JURISPRUDENCE, concernant principalement les Prescriptions, l'Émption, Déchéances, Délais, Dates, Durées, Âges requis en matière civile, commerciale, criminelle et administrative.

MARIE L'ESPAGNOLE OU LA VICTIME D'UN MOINE. Histoire contemporaine de Madrid; mœurs et usages de ses habitants; Histoire des célèbres COMBATS DE TAUREAUX, et des événements politiques depuis 1834, avec d'importantes révélations; le tout encadré dans une intrigue dramatique de plus grand intérêt; — ECRITE EN FRANÇAIS par le même auteur espagnol: M. WENCESLAS AYUALS DE IZCO.

PLUS DE CHEVEUX GRIS NI DE CHEVEUX BLANCS. NOUVELLE COMPOSITION. — Jusqu'ors, tout ce qui a existé n'a été qu'imparfait. L'EAU DE PERSE est la seule qui puisse TEINDRE A LA MINUTE, les Cheveux, Moustaches et Favoris, en toute nuance. Elle leur donne une teinte saine, de la souplesse et un brillant naturel. — Flacon: 5 et 10 fr. (Envoi, affr.)

Maladies Secrètes. TRAITEMENT DU DOCTEUR CH. ALBERT. Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Médaille à l'Exposition de 1844. SICCATIF BRILLANT. Séchant en deux heures, pour mise en couleur sans froilage de RAPHAËL, fils de GUYOT, 11 rue de Valenciennes, au coin de la rue de Valenciennes.

MANTELETS ET VISITES DU SOLITAIRE. SPÉCIALITÉ. FAUB. POISSONNIÈRE, 4, près le boulevard. MANTELETS de toutes couleurs, garnis d'étoffes, etc. 18, 25, 30 fr. MANTELETS en noir et taffetas lurs glacés. 20, 30, 40 fr.

CADEAUX DE MARIAGE. NECESSAIRES ET TROUSSES DE VOYAGE. PETITS MEUBLES. TAHAN FOURNISSEUR DU ROI. Rue de la Paix, 30, au coin du Boulevard. LA FABRIQUE ET VENTE EN GROS, RUE SAINT-MARTIN, 404.

BAINS DE MER DE DIEPPE. L'ouverture a eu lieu le 1er juin. Suivant acte sous signatures privées, fait double à Paris, le 10 juin 1846, enregistré, M. Alphonse GIRARD, négociant, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 216, d'une part.

Suivant acte sous signatures privées, fait double à Paris, le 10 juin 1846, enregistré, M. Alphonse GIRARD, négociant, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 216, d'une part. Et M. Jules RHEIMS, négociant, demeurant à Paris, même rue Saint-Denis, 216, d'autre part.

Le conseil de gérance etc., etc. Art. 22. La signature sociale appartiendra à tous les membres du conseil de gérance, mais à la charge de ne l'employer que pour les besoins et affaires de la société, et de n'en pas faire usage séparément, sans délégation générale ou spéciale du conseil.

Art. 23. La signature sociale appartiendra à tous les membres du conseil de gérance, mais à la charge de ne l'employer que pour les besoins et affaires de la société, et de n'en pas faire usage séparément, sans délégation générale ou spéciale du conseil.

Assemblée de lundi 15 Juin. NEUF HEURES: Péigné, md de vins, rem. à haitaine. — Magnac, serrurier, 101. — Blanchard, tailleur, id. — Blanc, tapissier, id. — Chaussé, limonadier, redd. de comtes.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de M. DRETE, huissier, rue du Temple, 91. Vente par autorité de justice, En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2.

Suivant acte sous signatures privées, fait double à Paris, le 10 juin 1846, enregistré, M. Alphonse GIRARD, négociant, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 216, d'une part.

Art. 24. La signature sociale appartiendra à tous les membres du conseil de gérance, mais à la charge de ne l'employer que pour les besoins et affaires de la société, et de n'en pas faire usage séparément, sans délégation générale ou spéciale du conseil.

DECÈS ET INHUMATIONS. Du 11 Juin. Mme veuve Gosset, 23 ans, rue de Chaillot, 99. — M. Changarnier, 78 ans, rue Castiglione, 6. — M. Ferre, 40 ans, rue des Béchamps, 11.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de M. DRETE, huissier, rue du Temple, 91. Vente par autorité de justice, En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2.

Suivant acte sous signatures privées, fait double à Paris, le 10 juin 1846, enregistré, M. Alphonse GIRARD, négociant, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 216, d'une part.

Art. 25. La signature sociale appartiendra à tous les membres du conseil de gérance, mais à la charge de ne l'employer que pour les besoins et affaires de la société, et de n'en pas faire usage séparément, sans délégation générale ou spéciale du conseil.

Bourse du 13 Juin. 1er c. pl. ht. pl. bas der c. 5 0/0 compt. 123 1/2 120 1/2 120 1/2 120 1/2

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de M. DRETE, huissier, rue du Temple, 91. Vente par autorité de justice, En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2.

Suivant acte sous signatures privées, fait double à Paris, le 10 juin 1846, enregistré, M. Alphonse GIRARD, négociant, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 216, d'une part.

Art. 26. La signature sociale appartiendra à tous les membres du conseil de gérance, mais à la charge de ne l'employer que pour les besoins et affaires de la société, et de n'en pas faire usage séparément, sans délégation générale ou spéciale du conseil.

PRODUCTION DE TITRES. Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, à compta de un bordereau sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer. M. M. Les créanciers:

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de M. DRETE, huissier, rue du Temple, 91. Vente par autorité de justice, En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2.

Suivant acte sous signatures privées, fait double à Paris, le 10 juin 1846, enregistré, M. Alphonse GIRARD, négociant, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 216, d'une part.

Art. 27. La signature sociale appartiendra à tous les membres du conseil de gérance, mais à la charge de ne l'employer que pour les besoins et affaires de la société, et de n'en pas faire usage séparément, sans délégation générale ou spéciale du conseil.

REDDITION DE COMPTES. Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur LAVIGNY, md de nouveautés, barrière Montparnasse, sont invités à se rendre, le 19 juin à 12 heures précises, au palais du Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour conformer à l'article 537 de la loi du 28 mai 1838, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiteur, le clore et l'arbitrer, leur donner décharge de leurs fonctions, et donner leur avis sur l'exécutabilité du bail (N° 5504 gr.).